



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 17 août 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics
Monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

CM-200908188

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'ajouter les points suivants de l'ordre du jour de la séance :

- 13.1. Règlement modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres - Avis de motion
- 13.2. Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres - Avis de motion
- 13.3. Premier projet - Règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres - Adoption
- 13.4. Entente entre la Ville de Montréal-Est et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est pour le développement économique local
- 13.5. Règlement numéro RCA09-11013-C - Règlement modifiant le Règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) – et ses amendements afin d'établir des tarifs pour les activités de mise en forme aquatiques et en salle – Adoption
- 13.6. Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la séance ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200908189

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 17 août 2009, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapport des commissions**
 - 4.1. Dépôt par le greffier du compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 août 2009
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Nomination du maire suppléant
 - 5.2. Signature des modalités cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal – Dernière entente
 - 5.3. Vente d'un terrain – Lot 1 251 009
 - 5.4. Demande au Programme de soutien aux politiques familiales municipales
 - 5.5. Déplacement au 1^{er} octobre 2009 à 19 h de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 octobre 2009
 - 5.6. Signature d'une convention entre la Ville de Montréal-Est et la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'acquisition d'une licence d'utilisation de l'orthophotographie métropolitaine 2009-2010
 - 5.7. Approbation du projet « 100 ans...100 arbres »
 - 5.8. Approbation des activités et articles promotionnels du centenaire – année 2010
 - 5.9. Restauration du poste d'essence situé au garage municipal, excluant les réservoirs
6. **Règlements**
 - 6.1. Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage - et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65 – Avis de motion
 - 6.2. Règlement modifiant le règlement numéro 718 – Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble – et ses amendements afin d'en retirer la zone # 51 – Avis de motion
 - 6.3. Règlement numéro 3-2009-1 modifiant le règlement numéro 3-2009 - Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin d'y ajouter des frais d'administration – Adoption
7. **Adjudications de contrats**
8. **Mandats de services professionnels**
9. **Personnel**
 - 9.1. Lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP – 301)
10. **Demandes de contributions financières**
 - 10.1. Don au Club social des cols bleus pour leur tournoi de pêche annuel
11. **Relations publiques**
12. **Proclamations**
13. **Affaires nouvelles**
 - 13.1. Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres – Avis de motion
 - 13.2. Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres – Avis de motion
 - 13.3. Premier projet - Règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres - Adoption
 - 13.4. Entente entre la Ville de Montréal-Est et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est pour le développement économique local
 - 13.5. Règlement numéro RCA09-11013-C - Règlement modifiant le Règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) – et ses amendements afin d'établir des tarifs pour les activités de mise en forme aquatiques et en salle – Adoption
 - 13.6. Dépôt d'un procès-verbal de correction pour la séance ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2009

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200908190

2.1

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200908191

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 6 juillet 2009 au 13 août 2009.

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

DÉPÔT PAR LE GREFFIER DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 5 AOÛT 2009

CM-200908192

4.1

Mention est faite au procès-verbal que le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 août 2009.

RAPPORTS DES SERVICES 5

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CM-200908193

5.1

Considérant l'article 9 du règlement numéro R14-102-1 - Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est - à l'effet que le conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant que le terme de madame Sylvie Dauphinais, à titre de maire suppléant, se termine le 31 août 2009 et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 1er septembre 2009 au 6 novembre 2009;

Considérant que des élections générales se tiendront le 1er novembre 2009 et que normalement, la proclamation d'élection aura lieu le 6 novembre 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller Alain Dion à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 6 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SIGNATURE DES MODALITÉS CADRES DE TRANSFERT DES RÉGIMES DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL - DERNIÈRE ENTENTE

CM-200908194

5.2

Considérant que lors de la séance du 16 juin 2008, la Ville de Montréal-Est adoptait la résolution CM-200806160 remplaçant la résolution CM-200711202 afin d'autoriser la signature de l'entente concernant les modalités cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal;

Considérant que l'entente soumise alors n'était pas l'entente finale intervenue entre les parties;

Considérant qu'il y a lieu de signer une entente portant sur les modalités cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'approuver l'entente finale relative aux modalités cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal datée du 7 mars 2008;

D'autoriser le maire, monsieur Yvon Labrosse, et le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer au nom de la Ville de Montréal-Est ladite entente;

D'abroger à toutes fins que de droit les résolutions CM-200711202 et CM-200806160.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'UN TERRAIN - LOT 1 251 009

CM-200908195

5.3

Considérant la promesse d'achat de la Société Emmanuel-Grégoire inc. pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 009 du Cadastre du Québec, propriété de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le projet consiste à construire une résidence de ressources intermédiaires pour les personnes âgées en perte d'autonomie sur ledit immeuble;

Considérant qu'un tel projet répondra à un besoin grandissant d'une clientèle parmi laquelle il y a des citoyens de Montréal-Est;

Considérant qu'il s'agit d'un organisme à but non lucratif;

Considérant que l'évaluation foncière du terrain s'élevait à 322 200 \$ au moment du dépôt de la promesse d'achat;

Considérant que la promesse d'achat est conforme à la politique montréalaise concernant la vente d'immeubles municipaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'accepter l'offre d'achat de la Société Emmanuel-Grégoire inc. et d'autoriser la vente de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 009 du Cadastre du Québec. Cette vente est faite sous conditions résolutoires que l'immeuble doit être utilisé aux fins de construire une résidence de ressources intermédiaires pour personnes âgées en perte d'autonomie et que la décontamination du sol dudit immeuble soit à la charge de la Société Emmanuel-Grégoire inc.;

De fixer le prix de vente de l'immeuble à 325 000 \$;

D'accorder une servitude suffisante à la Société Emmanuel-Grégoire inc. sur l'immeuble portant le numéro 1 396 602 au Cadastre du Québec pour permettre à cette société d'aménager une sortie sur la rue Providence conforme aux exigences du Service des incendies si requis;

D'accorder un accès aux services d'aqueduc et d'égout qui répondent aux exigences de la capacité résidentielle de ressources intermédiaires pour 42 chambres;

De mandater Me André Lesage, notaire, afin de préparer les actes notariés nécessaires au suivi de la présente résolution;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais
Monsieur le conseiller Alain Dion
Madame la conseillère Monique Major

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Monsieur le conseiller Robert Coutu
Madame la conseillère Anne St-Laurent

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CM-200908196

5.4

Considérant l'importance que la Ville de Montréal-Est attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles pourront s'épanouir;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire se doter d'une politique familiale afin d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le directeur général à présenter une demande de subvention au montant de 12 000 \$ au nom de la Ville de Montréal-Est auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour l'élaboration de sa politique familiale;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la Ville de Montréal-Est pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé;

De créer un poste de responsable des questions familiales au sein du Conseil municipal qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles dans la municipalité;

De désigner madame la conseillère Sylvie Dauphinais à titre de responsable des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPLACEMENT AU 1^{ER} OCTOBRE 2009 À 19 H DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2009

CM-200908197

5.5

Considérant que des élections générales municipales se tiendront le 1er novembre 2009 et que de ce fait la séance ordinaire du Conseil municipal du 19 octobre 2009 doit être devancée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De devancer la séance ordinaire du conseil municipal du 19 octobre 2009 à 19 h au 1er octobre 2009 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL POUR L'ACQUISITION D'UNE LICENCE D'UTILISATION DE L'ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE 2009-2010

CM-200908198

5.6

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal, les municipalités de son territoire et certains organismes ont besoin d'outils pour représenter et analyser les données géographiques du territoire;

Considérant que la Communauté entend acquérir des outils représentant l'ensemble de son territoire;

Considérant que la Communauté entend mener ce projet dans la mesure où un nombre suffisant de municipalités et d'organismes accepte d'en partager les frais;

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite obtenir le droit d'utiliser des données numériques rattachées au projet;

Considérant que la Ville de Montréal et la Communauté ont conclu une convention par laquelle la Ville de Montréal participe déjà aux frais liés au projet, et ce, pour tout le territoire de l'agglomération de Montréal, ce qui inclut le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 250 \$ pour couvrir les frais administratifs encourus pour le traitement des données;

D'autoriser le maire et le directeur des services techniques à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROJET « 100 ANS...100 ARBRES »

CM-200908199

5.7

Considérant l'arrivée du 100e anniversaire de notre Ville et compte tenu du vieillissement des arbres sur notre territoire;

Considérant qu'un projet offrant aux citoyens de planter des arbres serait bénéfique pour la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver le projet « 100 ans...100 arbres » qui consiste à planter 100 arbres, le tout conditionnellement à l'approbation des sommes suffisantes au budget de l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DES ACTIVITÉS ET ARTICLES PROMOTIONNELS DU CENTENAIRE - ANNÉE 2010

CM-200908200

5.8

Considérant la programmation d'activités et la liste d'articles promotionnels déposées par le Comité du 100e Anniversaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver la programmation des activités et la liste des articles promotionnels tels que soumis par le Comité du 100e Anniversaire, le tout conditionnellement à l'approbation des sommes suffisantes au budget de l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESTAURATION DU POSTE D'ESSENCE SITUÉ AU GARAGE MUNICIPAL, EXCLUANT LES RÉSERVOIRS**CM-200908201**

5.9

Considérant l'état de désuétude du poste d'essence situé au garage municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'approuver le projet de restauration du poste d'essence situé au garage municipal excluant les réservoirs, le tout conditionnellement à la disponibilité des sommes suffisantes à même le budget 2009;

De mandater monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, afin de procéder à un appel d'offres pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS**6****RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SCINDER LA ZONE 51 EN TROIS ZONES, SOIT 51, 64 ET 65 - AVIS DE MOTION****CM-200908202**

6.1

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 718 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'EN RETIRER LA ZONE # 51 - AVIS DE MOTION**CM-200908203**

6.2

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 718 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble - et ses amendements afin d'en retirer la zone # 51.

RÈGLEMENT NUMÉRO 3-2009-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 3-2009 - RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES - AFIN D'Y AJOUTER DES FRAIS D'ADMINISTRATION - ADOPTION**CM-200908204**

6.3

Considérant l'avis de motion donné à la séance du 6 juillet 2009;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 3-2009 afin qu'il prévoit des frais d'administration;

Considérant les modifications législatives apportées par le Gouvernement du Québec aux dispositions relatives à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et que ces dispositions priment sur celles du règlement;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter les ajustements aux règlements afin de tenir compte desdites modifications légales;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 3-2009-1 modifiant le règlement numéro 3-2009 - Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin d'y ajouter des frais d'administration et d'en corriger le texte pour tenir compte notamment des ajustements apportés par les modifications apportées à la Loi sur les compétences municipales pour l'Assemblée nationale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATIONS DE CONTRATS**7****MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS****8**

PERSONNEL **9**

LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP - 301)
CM-200908205 9.1

Considérant, qu'à la suite de la signature de la convention collective intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal et la Ville de Montréal-Est, il y a lieu de modifier l'article 23.01 de la convention collective;

Considérant l'entente négociée avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal présentée aux membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser le directeur général et la trésorière, à signer au nom de la Ville, tout document donnant suite à présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES **10**

DON AU CLUB SOCIAL DES COLS BLEUS POUR LEUR TOURNOI DE PÊCHE ANNUEL
CM-200908206 10.1

Considérant la demande reçue de messieurs Serge Bordeleau et André Bernaquez, organisateurs du 3e tournoi annuel de pêche des cols bleus de Montréal-Est;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer une contribution financière au Club social des cols bleus au montant de 200 \$ pour l'organisation du 3e tournoi annuel de pêche des cols bleus de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATIONS PUBLIQUES **11**

PROCLAMATIONS **12**

AFFAIRES NOUVELLES **13**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES - AVIS DE MOTION
CM-200908207 13.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES - AVIS DE MOTION
CM-200908208 13.2

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-68 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES - ADOPTION

CM-200908209

13.3

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIE - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

CM-200908210

13.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver le projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est sur le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire desservi par la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est.

De transmettre copie de la présente résolution à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est et aux instances qui en font partie, à l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, à la Ville de Montréal et au Conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-11013-C - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) – ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ÉTABLIR DES TARIFS POUR LES ACTIVITÉS DE MISE EN FORME AQUATIQUES ET EN SALLE – ADOPTION

CM-200908211

13.5

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement RCA09-11013-C amendant le Règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) et ses amendements afin d'établir des tarifs pour les activités de mise en forme aquatiques et en salle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2009

CM-200908212

13.6

Le greffier, Me Roch Sergerie, dépose séance tenante un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2009.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200908213

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier